

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N°2026/49 à 2026/80

DU CONSEIL COMMUNAL

DU 17 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six, le dix-sept juin, le Conseil Communal de la Commune de Lomme s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Olivier CAREMELLE, Maire de la Commune associée de Lomme, à la suite de la convocation en date du onze juin deux mille vingt-six, laquelle convocation a été publiée sur le site de la Ville, conformément à la loi.

Nombre de conseillers en exercice : 35

PRESENTS :

M. Olivier CAREMELLE, Maire.

M. Alain GRILLET – Mme Thérèse LEBRUN – M. Gérald MOREL –
Mme Karine BOULONNE – M. André BUTSTRAEN – Mme Delphine BLAS - M. Michel VANHEE –
Mme Stéphanie MORELLI – M. Bouchta DOUICHI, Adjoints au Maire.

Mme Marie-Gaëtane BROCHOT –M. Philippe CLAUW - M. Florent DIXNEUF –
M. Damien FEVRIER – M. Elie KALOGERAKIS – Mme Claudie LEFEBVRE - Mme Monique
LEROY – M. Avisen MAHADOO - Mme Naïma METDAOUI-BECHROURI – M. Jonathan OTLET
– Mme Capucine PIERRARD - Mme Martine PONCHANT – M. Serge THERY –
Mme Thérèse VANHEE-BENOIT – M. Saïd BECHROURI – M. Patrick KOLEBACKI – M. Lucas
WACRENIER – Mme Christine VANDENBULCKE - M. Grégory FRANÇOIS -
Mme Béatrice SYSSAU, Conseillers Communaux.

EXCUSES :

Mme Cécile MESANS, Adjointe au Maire

Mme Céline BERNARD - Mme Isabelle CAMBIER – M. Lucas LEROY –
Mme Karima HARIZI, Conseillers Communaux

Madame Cécile MESANS a donné pouvoir à Monsieur Alain GRILLET

Madame Céline BERNARD a donné pouvoir à Madame Thérèse LEBRUN

Madame Isabelle CAMBIER a donné pouvoir à Monsieur Florent DIXNEUF

Monsieur Lucax LEROY a donné pouvoir à Monsieur André BUTSTRAEN

Madame Karima HARIZI a donné pouvoir à Monsieur Lucas WACRENIER

CONSEIL COMMUNAL DE LOMME

SEANCE

Du 17 juin 2026

DELIBERATION

2026/ 72 - ACCEPTATION DU DON DE L'ASSOCIATION LILLE 3000 DE DEUX ŒUVRES PHOTOGRAPHIQUES DE L'ARTISTE MATEO MATE.

Matéo Maté est un artiste conceptuel espagnol vivant et travaillant à Madrid depuis les années 1990. Son œuvre interroge les liens entre esthétique et mémoire, pouvoir et institution.

Dans le cadre de la manifestation « Fiesta » portée par l'association Lille 3000, l'installation « Délivrance » de Matéo Maté, inspirée par la richesse mémorielle du quartier lommois de Délivrance a été présentée à la Maison Folie Beaulieu, du 28 avril au 9 novembre 2025.

La proposition artistique a fait résonner le passé et le présent de la cité lommoise au travers le voyage d'un train traversant « un paysage fait de journaux qui racontent les événements présents et passés à Lomme et dans le monde. »

Pour l'occasion, l'artiste a réalisé des photographies originales produites par l'association Lille 3000 dont deux clichés sont proposés en don à la Ville de Lomme et à la Maison Folie Beaulieu.

Les biens concernés par ce don sont deux photographies décrites comme ci-dessous :

Titre : Délivrance

Auteur : Matéo Maté

Date de création : 2025

Dimensions : 50 x 70 cm

Support : photographie sur papier baryté 50 x 70 cm

Avec l'acceptation de ce don par la Ville de Lomme et l'intégration des photographies au sein de la collection patrimoniale de la Mairie et de la Maison Folie Beaulieu seraient prolongés l'objectif de l'association Lille 3000 : rendre accessible des propositions artistiques au plus grand nombre, afin qu'elles puissent s'adresser à des publics ou plus largement à des populations qui peuvent se sentir éloignées des lieux habituels de la culture.

Avec ce don, la Commune enrichira le fonds d'œuvres d'art contemporain qu'elle a pu constituer.

En accord avec le Conseil communal de Lomme réuni le 17 juin 2026,

Le Conseil communal, après en avoir délibéré, décide de bien vouloir :

- ◆ **ACCEPTER** les dons de l'association Lille 3000 décrit ci-dessus ;
- ◆ **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération : les deux « attestation de don d'une œuvre photographique » ci-annexées.

ADOPTE A L'UNANIMITE,
Fait et délibéré à Lomme, les jour, mois et an ci-dessus.
Pour expédition conforme,



Le Maire de Lomme

Publié : 06 JUIL. 2026

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

ATTESTATION DE DON D'UNE ŒUVRE PHOTOGRAPHIQUE

Association lille3000

Adresse : 105 Centre Euralille - CS80053 - 59031 Lille Cedex – France

Téléphone : +33 (0)3.28.52.30.00

N° SIRET : 481 361 905 00013

Code APE : 9001 Z

Licences d'entrepreneur de spectacles n° : 2-142561 et 3-142562

N° TVA intracommunautaire : FR 70 4813 61905

URSAAF : LILLE 59U5904 774052 2

Représentée par Elisabeth Touzet, Administratrice

Ci-après dénommée « **lille3000** », d'une part

Maison Folie Beaulieu

Adresse : 33 place Beaulieu 59061 Lille

Téléphone : +33 (0)3.20.22.93.66

N° SIRET : 215 903 550 00279

Ci-après dénommée « **la Maison Folie Beaulieu** », d'une part

Je soussignée, l'association **lille3000** déclare faire don de l'œuvre photographique suivante, à titre gratuit et définitif, à la **Maison Folie Beaulieu** :

- **Titre de l'œuvre** : Délivrance
- **Auteur** : Matéo Maté
- **Date de création** : 2025
- **Dimensions** : 50 x 70 cm
- **Support** : photographie sur papier baryté 50 x 70 cm

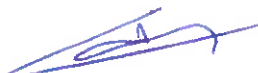
Conditions du don :

Le présent don est effectué à titre gracieux et sans contrepartie financière. **lille3000** transfère à la **Maison Folie Beaulieu** la pleine propriété matérielle de l'œuvre photographique.

Les droits d'auteur et droits de reproduction restent la propriété de l'artiste. **La Maison Folie Beaulieu** s'engage à ne pas vendre cette œuvre et à préserver les droits moraux de l'artiste en indiquant son nom à proximité de l'œuvre.

Fait à Lille le 10 novembre 2025

Signature de **lille3000**



Signature de **la Maison Folie Beaulieu**

ATTESTATION DE DON D'UNE ŒUVRE PHOTOGRAPHIQUE

Association lille3000

Adresse : 105 Centre Euralille - CS80053 - 59031 Lille Cedex – France

Téléphone : +33 (0)3.28.52.30.00

N° SIRET : 481 361 905 00013

Code APE : 9001 Z

Licences d'entrepreneur de spectacles n° : 2-142561 et 3-142562

N° TVA intracommunautaire : FR 70 4813 61905

URSAAF : LILLE 59U5904 774052 2

Représentée par Elisabeth Touzet, Administratrice

Ci-après dénommée « **lille3000** », d'une part

La Mairie de Lomme

Adresse : 72 av. de la République 59160 Lomme

Téléphone : +33 (0)3.20.22.76.22

Ci-après dénommée « **La Mairie de Lomme** », d'une part

Je soussignée, l'association **lille3000** déclare faire don de l'œuvre photographique suivante, à titre gratuit et définitif, à la **Mairie de Lomme** :

- **Titre de l'œuvre** : Délivrance
- **Auteur** : Matéo Maté
- **Date de création** : 2025
- **Dimensions** : 50 x 70 cm
- **Support** : photographie sur papier baryté 50 x 70 cm

Conditions du don :

Le présent don est effectué à titre gracieux et sans contrepartie financière. **lille3000** transfère à la **Mairie de Lomme** la pleine propriété matérielle de l'œuvre photographique.

Les droits d'auteur et droits de reproduction restent la propriété de l'artiste. **La Mairie de Lomme** s'engage à ne pas vendre cette œuvre et à préserver les droits moraux de l'artiste en indiquant son nom à proximité de l'œuvre.

Fait à Lille le 10 novembre 2025

Signature de **lille3000**

Signature de la **Mairie de Lomme**

